
Réunion de la commission « Démographie et Questions Sociales » du 3 juin 2021

SYNTHÈSE

La commission « Démographie et Questions Sociales » du 3 juin 2021 s'est tenue sous la présidence de Christine d'Autume

La commission a débuté par une présentation du **programme de travail du service statistique public pour l'année 2021** centré sur les nouvelles opérations des producteurs. Les producteurs travailleront notamment sur le suivi de la crise sanitaire et de ses conséquences. Il s'agit tout d'abord d'un suivi conjoncturel avec par exemple la remontée hebdomadaire du nombre de décès et la remontée mensuelle du nombre de naissances. En qui concerne le suivi structurel, des collectes exceptionnelles comme Epicov ou l'enquête bénéficiaires de l'aide alimentaire se tiendront. Enfin, certaines enquêtes pérennes intégreront un module Covid, comme l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages. Cet investissement ponctuel ne se fait pas au détriment du socle de production statistique, qui est maintenu. Le programme des enquêtes réalisées en 2021 est conséquent : l'enquête technologies de l'information et de la communication auprès des ménages, l'enquête logement, l'enquête trajectoires et origines, l'enquête scolaire « grande section » seront collectées, ainsi que plusieurs autres. Les producteurs développent de plus en plus la pratique des appariements de sources de données. Cette pratique sera davantage encadrée avec la création du code statistique non-signifiant par l'Insee qui va permettre de faciliter les appariements à finalité de statistique publique entre des sources de données concernant des individus. Ainsi, la Drees appariera des panels sur les retraités, les cotisants aux régimes de retraite, les bénéficiaires de minima sociaux entre eux. Pour finir, des efforts pour mieux valoriser la production du service statistique public ont été faits, avec plusieurs refontes de publications dans le but d'en améliorer la lisibilité.

Le Service Statistique de la Sécurité Intérieure (SSMSI) a présenté la refonte de l'enquête de victimation, issue de l'enquête Cadre de Vie et Sécurité (CVS). Cette enquête est indispensable pour compléter les plaintes enregistrées par la police et la gendarmerie. L'ambition du SSMSI est de miser sur la combinaison des modes de collecte et ainsi répondre à un coût soutenable aux besoins croissants d'analyses conjoncturelles et localisées sur la sécurité. L'objectif est de produire annuellement des indicateurs clés sur les victimations et les perceptions en matière de sécurité à l'échelle nationale et infranationale. L'enquête se déroule en deux phases, avec un questionnaire socle sur lequel 200 000 personnes sont interrogées et un questionnaire thématique qui concerne un échantillon de 15 000 répondants au questionnaire socle. Le champ de l'enquête inclura les Drom et les personnes de plus de 75 ans seront interrogées. Le large échantillon permettra de suivre dans le temps les disparités territoriales et les inégalités sociales en matière d'insécurité. Le questionnaire thématique approfondira et le vécu et le ressenti des populations sur le sujet.

La commission s'est ensuite intéressée à l'**observation statistique de la grande pauvreté**, conformément à l'**avis N° 6** de la commission démographie et questions sociales du moyen terme du Cnis.

L'Insee a présenté ses récents travaux de définition et de mesure de la grande pauvreté. L'objectif était de saisir les personnes se trouvant en état de grandes difficultés matérielles et sociales de manière persistante. L'approche statistique qu'en propose l'Insee est, parmi les indicateurs existants, de croiser un critère monétaire (niveau de vie inférieur à 50 % du niveau de vie médian) et un critère de privations sociales et matérielles, pour lequel l'indicateur européen de privation matérielle et sociale est utilisé. Ce dernier comprend treize items de privation parmi lesquels : ne pas pouvoir acheter de vêtements neufs et ne pas pouvoir remplacer les meubles hors d'usage. A partir de sept items de privation sur 13, il s'agit d'une situation de privation matériel et sociale sévère. Cette définition, appliquée sur l'ensemble de la population, et non seulement sur les personnes vivant en logements ordinaires, conduit à estimer un taux de grande pauvreté en France de 2,4 % en 2018. Parmi les 1,9 million de personnes en grande pauvreté, 153 000 sont sans domicile, 165 000 vivent en communauté et une sur deux habite en logement social. Une personne sur quatre en grande pauvreté vit dans une

famille monoparentale, ce qui conduit à une surreprésentation des femmes et des enfants. Les personnes vivant dans les Dom représentent 24 % de l'ensemble de cette population. Ces situations sont durables, seules 13 % des personnes arrivent à sortir de la grande pauvreté à l'horizon de trois ans.

La Drees a ensuite présenté les travaux d'observation de l'aide alimentaire, engagés dans le contexte de la crise sanitaire avec l'Insee en s'appuyant sur les réseaux associatifs, le recours à l'aide alimentaire étant considéré comme un marqueur d'entrée dans la grande pauvreté. La démarche comprend trois volets. L'objectif principal de celle-ci est de disposer d'un suivi régulier et territorialisé. Des données infra-annuelles et territorialisées sur les bénéficiaires et les volumes distribués, remontant des associations, sont ainsi analysées. La précision sera départementale et renseignera le nombre de bénéficiaires ainsi que leur structure par sexe et âge. Une enquête barométrique auprès des associations vise à connaître l'évolution de leur activité et du profil des entrants. Elle sera élargie aux aides autres que l'aide alimentaire. Enfin, une enquête auprès des bénéficiaires permettra de détailler les profils des bénéficiaires et de collecter des indications sur les déterminants de l'entrée dans l'aide alimentaire. Les résultats seront exploitables au niveau national.

Les échanges avec la salle ont été introduits par le Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE). Appréhender la grande pauvreté de manière plurielle comme le font l'Insee et la Drees est un progrès notable, car les critères purement monétaires sont fragiles pour comprendre ce concept. Croiser les critères, les dimensions et les méthodes permet de saisir des situations complexes et dont certains aspects sont difficiles à approcher comme le logement insalubre et le travail informel. La pauvreté prend des formes multiples, de la plus mesurable comme la pauvreté monétaire jusqu'au pur ressenti des concernés. Les débats ont fait ressortir, pour aller plus loin dans la connaissance des situations de grande pauvreté, le besoin d'associer les approches qualitatives aux approches quantitatives et d'associer les personnes concernées à la poursuite des travaux. En période de crise, les données infra-annuelles prennent une importance capitale pour orienter les politiques publiques. Il sera également nécessaire d'investiguer le champ du non-recours aux minimas sociaux.

Suite aux débats, **un avis a été produit par la commission.** Il salue les initiatives de la statistique publique et encourage le développement des approches multidimensionnelles alliant méthodes quantitatives et qualitatives ; ainsi que les approches dynamiques et longitudinales pour cerner les phénomènes d'entrée, de persistance et de sortie dans la grande pauvreté. La commission recommande d'impliquer les personnes en situation de grande pauvreté aux réflexions. Enfin, elle insiste sur la nécessité du renouvellement de l'enquête « sans-domicile »,

La commission a accordé **trois accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951. Une demande a été présentée par l'Insee pour obtenir les données concernant les dossiers saisis dans « dossier facile » un service qui se pose en intermédiaire de confiance entre les propriétaires bailleurs et les candidats locataires, dans le but d'apparier ces données à Fideli avant de les partager au sein du SSP. Le Service de la donnée et des études statistiques demande également l'accès aux données de « dossier facile » pour réaliser des études. La troisième demande, issue de Drees, porte sur les données relatives aux personnes en perte d'autonomie et sur l'épargne retraite issues du fichier POTE de la DGFIP à fin d'études.

La commission a examiné **quatre demandes d'avis d'opportunité d'enquête.** Deux relèvent de l'Insee. La première, l'enquête technologies de la communication et de l'information auprès des ménages a pour objectif de connaître l'équipement et l'utilisation de ces technologies. La seconde, l'enquête exhaustivité des mariages permet de compléter les remontées des mairies sur le sujet. La Drees a demandé l'opportunité pour l'enquête Epicov, outil de surveillance épidémiologique de la pandémie de coronavirus. Santé Publique France a présenté l'enquête pérenne sur la santé mentale des enfants de 3 à 11 ans. Toutes les demandes ont reçu un avis favorable.

L'enquête aide alimentaire, organisée par l'Insee, fera l'objet d'une consultation électronique au cours de l'été.